

Subventions à des associations de protection de la nature et de l'environnement

M. l'Adjoint LEGEARD, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au titre de l'année 2001, pour des actions en faveur de la protection de la nature et de l'environnement, les subventions aux deux associations suivantes :

- Franche-Comté Nature Environnement	7 500 F	(1 143,37 €)
- Doubs Nature Environnement	7 500 F	(1 143,37 €)

Les subventions seront versées sur présentation d'un bilan détaillé des actions réalisées dans le cadre d'objectifs élaborés avec la Ville de Besançon.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver la répartition proposée,
- décider d'imputer la dépense, soit 15 000 F (2 286,74 €) sur la ligne budgétaire 92.832.6574.34000, inscrite au budget primitif 2001.

«M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je ne crois pas qu'on ait vu cette question en commission et je lis que les subventions sont versées sur présentation d'un bilan détaillé des actions réalisées dans le cadre d'objectifs élaborés avec la Ville. Pourrait-on avoir des précisions sur les objectifs et les réalisations ?

M. Bruno LEGEARD : Ce point a été évoqué en commission en particulier et il me semble que vous y étiez. Pour ce qui concerne les objectifs qu'on a effectivement précisés depuis, il s'agit de sensibilisation des Bisontins aux grandes questions de l'environnement. On peut citer en particulier en terme d'actions réalisées récemment et qui entrent dans le cadre de ces objectifs-là, l'action sur la Maison des Mégawats donc sur des questions énergétiques, c'était aux Oiseaux avec des conférences associées et puis aussi des actions purement sur la faune qui ont eu lieu aussi récemment.

M. LE MAIRE : Chacun connaît ici à Besançon ce que font ces deux remarquables associations.

Mme Claire CASENOVE : On n'a rien contre mais je confirme que ça n'a pas été évoqué en commission.

M. LE MAIRE : L'Adjoint dit que ça l'a été.

Mme Claire CASENOVE : On est deux et moi je ne rate aucune commission.

M. LE MAIRE : C'est vrai et c'est très bien, continuez ainsi !

M. Bruno LEGEARD : Cela a été évoqué en commission. Simplement on n'avait pas la présentation des objectifs à ce moment-là mais ça a été évoqué.

M. LE MAIRE : En principe, il faut effectivement que cela passe en commission. Je crois qu'on peut faire confiance à Bruno LEGEARD, en plus j'imagine que tout le monde ici connaît Franche-Comté Nature Environnement et Doubs Nature Environnement et le travail remarquable qu'ils font.

M. Pascal BONNET : Dans la mesure où ça n'a pas été traité en commission, je profite du Conseil Municipal pour poser une question. J'ai eu une réponse mais qu'on ne nous fasse pas des reproches inappropriés.

M. LE MAIRE : M. LEGEARD ne vous a pas fait de reproches.

M. Pascal BONNET : M. LEGEARD nous a répondu, on est satisfait.

M. LE MAIRE : Je vous sens nerveux ce soir Monsieur BONNET, c'est la chaleur ? Vous sentez la neige ? Ou est-ce que vous voulez absolument intervenir ?

M. Pascal BONNET : Non mais nous avons été tous les deux assidus dans cette commission».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 6 juillet 2001.